

DECRET N° 81-154 du 22 mai 1981

portant nomination des Camarades  
Martial Sèdami COCOU et Laurent  
TCHANKPEGA, respectivement Directeur  
National et Directeur National-  
Adjoint de l'Education Physique  
et des Sports.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU  
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance n°77-32 du 9 septembre 1977 portant promulgation  
de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;

VU le décret n° 80-39 du 12 février 1980 portant composition  
du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;

VU l'ordonnance n° 75-21 du 24 mars 1975 fixant la composition  
du Cabinet du Président de la République et la structure des  
Ministères, notamment son article 15 ;

SUR décision du Bureau Politique du Comité Central du Parti de  
la Révolution Populaire du Bénin ;

Le Comité Permanent du Conseil Exécutif National entendu en sa  
séance du 16 mai 1981 ;

DECRETE :

Article 1er.- Le Camarade Martial Sèdami COCOU est nommé Directeur  
National de l'Education Physique et des Sports.

Article 2.- Le Camarade Laurent TCHANKPEGA est nommé Directeur  
National Adjoint de l'Education Physique et des Sports.

Article 3.- Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires et qui aura effet pour compter de la date de prise de fonction des intéressés, sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à COTONOU, le 22 mai 1981

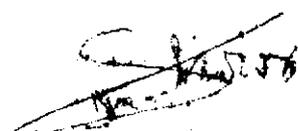
par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Président du Conseil  
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Le Ministre des Finances,

Le Ministre de la Jeunesse  
et des Sports,

  
Isidore AMOUSSOU

  
Soulé DANKORO

Ampliations : PR 8 CS 6 CC du PRPB 4 SGG 4 SPD 2 MJS-MF 10 autres  
Ministères 19 Intéressés 2 DPE 4 IGE et ses sections 4 DCCT-ONEPI-  
Gde Chanc. 3 DB-DCF-Solde 3 Trésor 4 DI 4 BN-UNB-FASJEP 6 JORPB 1.  
INSAE-DAJL 4 DNE-PS 2 DAFA/MJS 4 DAN 2 ANR 2.